

Séance du 16 Décembre 2022

L'an 2022 et le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SOUCHET DAVID MAIRE

Présents : M. SOUCHET DAVID, MAIRE, Mmes : CHARRUE BERNADETTE, JARRET JEANINE, MICHAUD JACQUELINE, MM : CHENU JEAN-YVES, COPIN FRANCOIS, HANQUIEZ HUBERT, OUZE BERNARD

Excusé(s) : M. DEVOUCOUX PAUL-EDOUARD

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

Date de la convocation : 08/12/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme MICHAUD JACQUELINE

LOCATION DE LA VAISSELLE

réf : 2022_30

Le conseil municipal fixe le prix de la location facultative de la vaisselle de la salle des fêtes à 20 euros de 0 à 40 couverts et 40 euros de 41 à 80 couverts.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

LOGEMENTS COMMUNAUX

réf : 2022_31

Le Conseil Municipal décide de geler l'augmentation des loyers du 1er août 2022 au 31 décembre 2023.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

ECLAIRAGE PASSAGE PIETONS

réf : 2022_32

Le Conseil Municipal accepte le devis du SDE concernant l'éclairage du passage piétons et décide d'amortir le montant de 1770.31 euros HT sur 5 ans.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour :

- DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET REPRESENTATIONS

réf : 2022_33

Suite au décès de M. Marc MOUILLERON

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à reformer différentes commissions communales.

Après en avoir délibéré, elles sont constituées ainsi :

- Syndicat SDE :

Mme JARRET Jeanine
Suppléante Mme MICHAUD Jacqueline

- Correspondant Défense / Responsable Sécurité :

M. OUZE Bernard
M. DEVOUCOUX Paul Edouard

- Commission d'appel d'offres (CAO) :

M. SOUCHET David

Titulaires :

M. COPIN François
Mme CHARRUE Bernadette
M. OUZE Bernard

Suppléants :

M. CHENU Jean-Yves
M. HANQUIEZ Hubert
M. DEVOUCOUX Paul-Edouard

- Commission numérique et communication :

M. SOUCHET David
M. COPIN François
Mme MICHAUD Jacqueline
Mme JARRET Jeanine

- Commission Cimetière :

M. SOUCHET David
M. COPIN François
M. OUZE Bernard
Mme MICHAUD Jacqueline

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

- DEPENSES INVESTISSEMENT

réf : 2022_34

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1,
"Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou, jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette."

Vu l'instruction budgétaire et comptable,
Vu le budget primitif 2022

Autorise jusqu'à l'adoption du budget communal 2023, de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022, ainsi répartis :

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS 2022	MONTANT AUTORISE AVANT BP 2023 AU TITRE DU QUART DES CREDITS
16	11286	2821.5
21	28316.95	7079.24

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 17/12/2022
Le Maire
DAVID SOUCHET

Le secrétaire
Mme MICHAUD JACQUELINE



A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Michaud", written in a cursive style.